

Jardins partagés à Belle-Beille : 50 nouvelles parcelles mises à disposition des Angevins

L'aménagement du quartier de Belle-Beille se poursuit avec l'extension des jardins familiaux de Balzac, que Christophe BÉCHU, Maire d'Angers, et Hélène CRUYPENINCK, Adjointe à l'environnement et aux espaces verts, inaugurent ce lundi 22 mars. Cette extension répond aux objectifs fixés par le Plan alimentaire territorial et par le Schéma directeur des Paysages angevins 2019 - 2025. Dans le cadre de la rénovation verte du Grand Belle-Beille, 50 nouvelles parcelles sont ainsi livrées pour accompagner et soutenir l'agriculture urbaine à Angers.

Dans un quartier intégré au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la Ville d'Angers témoigne de sa volonté de soutenir l'agriculture urbaine et de permettre aux habitants de cultiver la terre. La crise sanitaire a remis l'alimentation au cœur des enjeux et a suscité un nouvel engouement de la population pour les circuits courts d'approvisionnement. Le développement des jardins familiaux et de l'agriculture urbaine s'inscrivent dans cette dynamique.

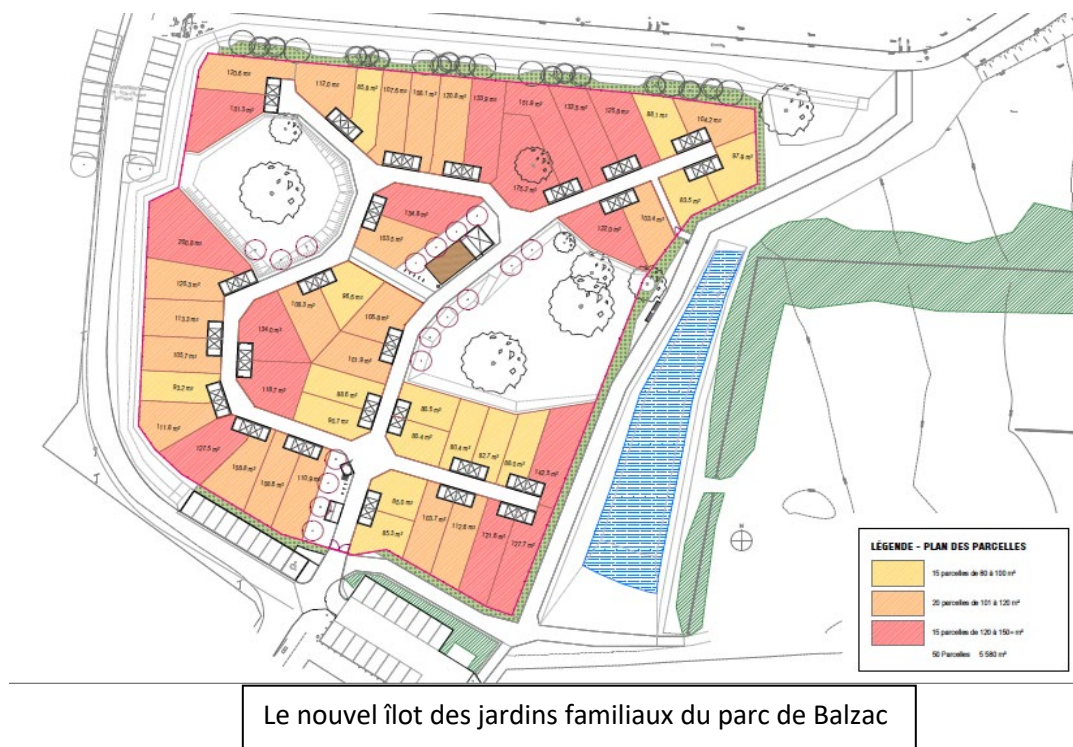
50 nouvelles parcelles en 2021

Le nouvel îlot situé dans les jardins du parc Balzac comprend 50 nouvelles parcelles réparties sur 8 720 m² pour un investissement de 864 000 € TTC.

Les parcelles occupent des surfaces allant de 80 m² à 200 m² pour répondre aux différentes demandes.

Chaque parcelle est aménagée avec :

- Un abri de jardin en bois de 4 m²
- Un compteur d'eau individualisé et un récupérateur d'eau pour maîtriser la consommation d'eau
- Un composteur pour une réutilisation des déchets végétaux à la parcelle



Le site Lucie Aubrac, situé sur le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, a déjà accueilli 46 nouvelles parcelles sur 8 900 m² pour un investissement de 642 000 € TTC.

Au total, les aménagements représentent 96 parcelles de jardin aménagées sur 17 620 m² pour un budget de 1,5 M€.

Les deux sites comprennent des allées, des clôtures, des parkings, des toilettes sèches ainsi que des arbres et des arbres fruitiers collectifs. 26 arbres fruitiers et 31 arbres d'ornement ont été plantés sur ces deux sites.

Les aménagements ont été réalisés par ALTER avec les entreprises TPPL & TP COURANT (VRD), EDELWEISS (Espaces verts), BOIS LOISIRS CRÉATIONS (abris et ouvrages bois).

Le jardin partagé, facteur de lien et de mixité sociale

Sur la Ville d'Angers, les jardins familiaux permettent à plus de 1 000 familles de produire leurs légumes. Ils s'intègrent dans le paysage urbain et participent à l'embellissement du cadre de vie des Angevins. Les habitants sont associés à la vie et à la gestion des jardins qui sont des centres d'animation (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections...), de développement de liens sociaux de proximité et de mixité sociale. L'activité développée par des associations (partage autour des pratiques du jardinage, concours de jardinage, repas...) participe à la création d'un lieu de vie ouvert sur le quartier, à la fois convivial et facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

La rénovation verte du Grand Belle-Beille

Le développement durable est une ambition intégrée aux projets urbains et une volonté forte de la collectivité. La Ville d'Angers et la Communauté urbaine portent pour le renouvellement urbain de Belle-Beille une véritable ambition environnementale globale dans le cadre d'une démarche « Éco-quartier ».

Quatre axes majeurs ont été retenus pour inscrire la rénovation verte du Grand Belle-Beille dans ce projet, au regard de l'engagement dans la labellisation Éco-quartier pris par la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et ALTER.

- Axe 1 : se déplacer

Intégrer les mobilités douces en facilitant l'accès aux stations de transport en commun et plus généralement en favorisant les déplacements à pied et à vélo. L'arrivée du tramway, le maintien et la définition d'une offre de bus adaptée s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

- Axe 2 : la nature en ville

Inclure la nature en ville à toutes les échelles du territoire permet à la fois de garantir les continuités des espaces naturels nécessaires à l'ensemble des services écologiques (gestion de l'eau, préservation et refuge pour la biodiversité, îlots et parcours de fraîcheur, santé et bien-être des habitants...). Le projet prévoit d'une part, la conservation et la valorisation du patrimoine végétal présent surtout aux abords du quartier et d'autre part, la diffusion du paysage au sein du quartier avec la création d'une lanière verte à l'est. L'objectif est également de diffuser le végétal dans les rues.

- Axe 3 : habiter

Créer du lien social par l'aménagement d'espaces de proximité et accompagner par la végétalisation du paysage les continuités douces qui relient les différents espaces de vie du quartier. Le but est de favoriser le confort et la qualité sanitaire de tous les logements en encadrant les opérations de construction et de réhabilitation par la certification environnementale.

- Axe 4 : bas carbone

Intervenir sur trois enjeux pour définir la stratégie énergétique de l'opération : construire des bâtiments sobres, produire et consommer des énergies renouvelables sur le territoire, réduire la consommation d'énergie grise de la construction à la démolition. Les objectifs énergétiques du projet s'inscrivent dans les ambitions de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.